



FONDS DE SOLIDARITE

TOUT SIMPLEMENT SCANDALEUX !

Bruno LEMAIRE déclarait à la presse le 01 février 2021 qu'il y aurait plus de 300 000 dossiers en attente de vérification à Bercy.

L'argent public a été distribué quasi sans contrôle pour satisfaire le « quoi qu'il en coûte de MACRON ». Or il s'avère que la fraude caractérisée et organisée, ou les petits arrangements avec la loi, sont légions pour tenter de la part des entreprises d'obtenir de l'état providence, qu'elles ont toujours décrié, la manne que constitue le fonds de solidarité (17 milliards d'euros en 2020 et déjà 7 milliards budgétisés pour 2021),

Les services centraux de Bercy ont fini par comprendre que les premières demandes sans qu'aucun filtre n'ait été établi ont donné lieu à de très nombreuses fraudes.

Si ceux-ci font maintenant un premier tri sur les dossiers « douteux » (via un datamining), ce sont les DDFIP qui basculent en première ligne pour des contrôles qui arrivent bien tardivement et selon des filtres loin d'être exhaustifs, **après que l'essentiel ait été distribué sans compter.**

Évidemment eu égard aux suppressions de poste et restructurations diverses, les services en pleines restructurations et totalement exsangues sont incapables malgré le fort investissement des collègues de faire face à ces missions supplémentaires.

Alors la solution est toute trouvée:

Le DDFIP du Cher envisage de faire appel à un contractuel pour 6 mois et encore mieux pourquoi pas un retraité de la DDFIP. Même si au final cette solution ne sera pas retenue c'est une vraie provocation! Cela aurait été pratique: formés, connaissant les rouages de la maison, ils seraient bien efficaces ces personnels dont on a supprimé l'emploi dès qu'ils ont déposé leur dossier de retraite.

Le traitement de ces dossiers nécessite une grande technicité (plus de 15 décrets publiés), ils sont déjà complexes pour les agents des finances aguerris et ce n'est pas encore avec une formation à la va-vite (1/2 ou 1 journée) que l'argent public sera bien distribué.

Non et non! Les missions de services publics, doivent être réalisées par des agents publics pour les protéger de toute forme de pression (qui au cas présent peuvent être nombreuses) donc avec un statut et une déontologie.

Ce sont plus de 250 contractuels qui seront embauchés sur tout le territoire pour cette mission.

Ce sont là les effets de la loi transformation de la Fonction Publique votée à l'été 2019, rejetée par nos syndicats et sur lesquels nous vous avons alerté avant son vote à l'assemblée nationale .

Celle-ci prévoit l'abandon du statut par l'embauche massive de contractuels (articles 6 et 9) et ce à tous les niveaux hiérarchiques des DDFIP aux personnels non-cadres.

Que se passera-t-il lorsque comme à France Télécom ne resteront que quelques derniers fonctionnaires sous statuts ?

Monsieur Lemaire, Monsieur le directeur Général, si vous avez besoin de personnel arrêtez les suppressions de postes ! Appelez les lauréats du concours et laissez les retraités profiter d'un repos bien mérité !